

**Procès-Verbal du Conseil municipal de la Commune d'Arcinges en date  
Du 12 mai 2023**

- en exercice : 10

- présents : 10

- votants : 10

**Séance du 12.05.2023**

Convocation du 05.05.2023

L'an deux mil vingt-trois, le 12 mai à 19 h, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Henri Grosdenis, Maire.

Présents : Henri Grosdenis, Jean-Philippe Poyet, Stéphane Larger, Jacques Trichard, Marie-Laure Brise, Laurent Dubouis, Aline Augagneur, David Baudier, Virginie Lecouffe, Leslie Paput

Absent excusé :

Secrétaire de séance : Stéphane LARGER.

**Aucune observation n'est formulée sur le compte rendu de la réunion précédente. En conséquence, Monsieur le Maire propose de passer à l'ordre du jour.**

**ORDRE DU JOUR**

- Subvention Ecole Primaire
- Travaux boulangerie
- Point travaux réseau eau
- Point travaux Eglise
- Recrutement d'un agent contractuel pour accroissement temporaire d'activité
- Location logement
- Questions diverses

**SUBVENTION ECOLE PRIMAIRE (Délibération 2023-28)**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération du 08/02/2018 fixant la subvention accordée aux écoles primaires accueillant des enfants d'Arcinges à 450.00 € par élèves scolarisés pour une année complète.

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **DECIDE** d'attribuer une subvention de 450.00 € par enfant d'Arcinges scolarisé dans les écoles primaires environnantes afin de participer au coût de la scolarité pour l'année scolaire 2022-2023 pour une scolarité d'une année complète. Un prorata au mois sera appliqué pour les enfants entrant ou quittant l'école en cours d'année.

**TRAVAUX BOULANGERIE (Délibération 2023-27)**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite au projet de travaux local boulangerie. Ce projet est estimé à 10 025.83 euros HT.

Selon le tableau suivant :

<u>Projet estimatif récapitulatif des travaux</u>	<u>MONTANT</u>
Menuiserie coulissante (porte)	2585.00 HT
Maçonnerie : agrandissement porte boulangerie	600.00 HT
Electricité : alimentation convecteur+radiateur	546.00 HT
Isolation en laine de verre	3936.00 HT
Mise en place vélux	2358.83 HT
<b>TOTAL travaux + main d'oeuvre HT</b>	<b>10 025.83 HT</b>

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **DECIDE** de faire les travaux local Boulangerie,
- **SOLLICITE** l'aide du Conseil Régional pour l'octroi d'une subvention dans le cadre de l'Aménagement du territoire, de l'investissement dans la commune

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

#### TRAVAUX SUR RESEAU EAU

Un compteur va être installé avec alerte surconsommation.

Coût : 2235 €.

Un devis a été demandé concernant le réservoir de la forêt afin de le transformer en réserve en cas d'incendie :

Remplacement de la conduite Tuyau PVC : 35 000 €

+ Tuyau en fonte : 9 000 €

Travaux à valider lors d'un prochain Conseil Municipal

Il est possible de faire une demande d'enveloppe cantonale qui peut s'élever à 10 000 €.

#### RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE (Délibération 2023-26)

Le Conseil Municipal d'Arcinges,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir effectuer des tâches courantes relatives au secrétariat de mairie, etc...

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

#### **DÉCIDE**

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période du 12 Mai au 30 Juin 2023 inclus.

Cet agent assurera des fonctions de secrétaire de mairie à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 8 heures.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

### **LOCATION LOGEMENT**

Le logement au-dessus de la mairie est vacant, une annonce a été mise sur « Le Bon Coin »

### **QUESTIONS DIVERSES**

- La réunion de conseil se tiendra le vendredi 9 juin à 19h00 afin d'élire 1 délégué titulaire et 3 délégués suppléants pour représenter le village aux élections du 24 septembre 2023 à Saint Etienne.

→ **Prochain conseil municipal programmé le 9 Juin 2023.**

**Le secrétaire de séance,**

Stéphane LARGER

**Le Maire,**

Henri GROSDENIS